



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 décembre 2013

## TURPE 4

### En niant les impératifs industriels et énergétiques du pays, la Commission de Régulation de l'Énergie joue contre la France

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient de rendre publique sa proposition tarifaire pour les réseaux de distribution d'électricité dite TURPE 4. Pour la CFE-CGC, dont les propositions n'ont pas été prises en compte par la CRE, cette décision du régulateur est plus que regrettable, car elle fait fi des enjeux industriels et stratégiques du système électrique en se réfugiant derrière une approche comptable on ne peut plus réductrice.

Alors que la crise que connaissent les électriciens européens et l'irruption d'électricité d'origine renouvelable remettent au goût du jour, en France comme en Europe, l'enjeu de la sécurité des approvisionnements, le débat national sur la transition énergétique a vu un **consensus s'établir autour des positions que défend la CFE-CGC**. Intégration des **énergies renouvelables**, développement de l'**efficacité énergétique**, lutte contre la **précarité énergétique**, politiques énergétiques territoriales... tous les acteurs, des salariés aux collectivités locales en passant par les parlementaires et les entreprises, s'accordent à dire que les **réseaux de distribution** sont au **cœur de la transition énergétique**, de la **sécurité de l'approvisionnement électrique** et de la **compétitivité énergétique du pays**.

Relever les défis que sont la modernisation des réseaux, l'amélioration de la **qualité du service public**, la préparation des technologies de demain et le **soutien au tissu industriel** suppose de **poursuivre les efforts d'investissement dans les réseaux de distribution**. Investir, c'est **soutenir l'emploi** des nombreux sous-traitants et fournisseurs des gestionnaires de réseaux, c'est aussi **favoriser la constitution de filières industrielles françaises** capables d'exporter les savoirs-faire français.

La CFE-CGC regrette donc que le **cadre tarifaire proposé par la CRE ne corresponde en rien à ces enjeux** et que le régulateur ait privilégié une **approche strictement comptable, anti-économique et a-industrielle**, loin de la **vision économique de long terme** qui est la seule à favoriser, dans la durée, l'investissement industriel. Pire, c'est parce que ce nouveau cadre tarifaire reste **éminemment instable** et qu'il remet en cause le cadre réglementaire des investissements déjà réalisés qu'il constitue une **réelle désincitation à l'investissement**. Ce faisant, **la CRE se démarque nettement des autres régulateurs européens** qui ont une approche plus économique et plus industrielle... et donc plus responsable sur le long terme.

Investissement industriel, qualité des infrastructures et des services publics... la CRE aurait eu tout intérêt à s'inspirer des réflexions du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective selon lequel l'avenir **de la France** dépendra de sa **capacité à investir** dans son **capital humain, industriel et technologique**. En plaçant les réseaux électriques au cœur des filières industrielles d'avenir et en annonçant son intention de mettre en œuvre une régulation économique normative, le gouvernement semble avoir compris le **rôle des réseaux de distribution pour l'avenir du pays**. Nous regrettons que **la CRE n'ait pas pris en compte ces enjeux dans sa proposition tarifaire**.

**Pour toutes ces raisons, la CFE-CGC Énergies regrette une décision TURPE 4 contraire aux impératifs industriels du pays. Elle déplore le raisonnement à courte-vue porté par la CRE qui conduit à jouer contre le service public, contre l'industrie française et plus globalement contre l'avenir de la France.**

CFE-CGC Énergies  
Christian TAXIL  
Secrétaire général  
06.64.78.24.38  
contact@cfe-energies.com  
www.cfe-energies.com

**CFE-CGC,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**